



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2021-015

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2021

Sommaire

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

82-2021-01-25-001 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne LEVASSEUR pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDCSPP de Tarn-et-Garonne (3 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2021-01-29-001 - AP délégation de signature SG - Mme FOURCHEROT (2 pages)

Page 7

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

82-2021-01-25-001

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne
LEVASSEUR pour l'exercice des missions générales et

*Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne LEVASSEUR pour l'exercice des missions
générales et techniques de la DDCSPP de Tarn-et-Garonne*



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale et
de la protection des populations
Direction**

A.P. n° 82-2021-01-

**Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne LEVASSEUR
pour l'exercice des missions générales et techniques de la
direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
de Tarn-et-Garonne**

La directrice départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté ministériel du 06 juin 2019 modifié par l'arrêté ministériel du 27 juin 2019 nommant Mme Anne LEVASSEUR, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 06 septembre 2019 nommant M. Christophe THINET, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2020-12-14-016 du 14 décembre 2020 portant délégation de signature à Mme Anne LEVASSEUR, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté n° 82-2020-12-14-027 du 14 décembre 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

.../...

ARRETE :

Article 1^{er} : En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Anne LEVASSEUR :

- M. Christophe THINET, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne bénéficie de la totalité des délégations attribuées à Mme Anne LEVASSEUR pour l'ensemble de la direction départementale interministérielle.

Article 2 : Dans la limite de la délégation qu'elle a reçue de Mme Chantal MAUCHET, préfète de Tarn-et-Garonne, Mme Anne LEVASSEUR donne subdélégation de signature permanente aux agents ci-dessous désignés :

Chargées de missions

- Mme Brigitte LAMOURI, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, pour signer les documents et correspondances liées à l'activité de sa mission et notamment les avis sur les demandes de subvention,

Pôle cohésion sociale

- Mme Chantal POURADIER-DUTEIL, attachée principale d'administration, cheffe du service politique de la ville, pour signer les actes et documents relevant des attributions et compétences de son service, à l'exception des conventions passées avec des crédits du CGET ;
- M. Alexandre GHANEM, chef du service intégration et solidarité, pour signer les actes et documents relevant des politiques publiques de prévention des exclusions et d'insertion sociale,

Pôle protection des populations

- M. Laurent MONTAUT, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, chef du service sécurité sanitaire des aliments, pour signer les actes et documents relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole GAUTHIER et de M. Pierre CADARIO, les actes et documents relatifs à la santé et la protection animales, la pharmacie vétérinaire, l'alimentation animale, aux sous-produits animaux et au code de l'environnement,
- Mme Carole GAUTHIER, inspectrice de santé publique vétérinaire, cheffe du service santé et protection animales et environnement, pour signer les actes et documents relatifs à la santé et la protection animales, la pharmacie vétérinaire, l'alimentation animale, aux sous-produits animaux et au code de l'environnement et en cas d'absence ou d'empêchement de :
 - . M. Laurent MONTAUT, les actes et documents concernant le service sécurité sanitaire des aliments,
 - . M. Pierre CADARIO, les actes et documents relatifs au code de l'environnement,
- M. Pierre CADARIO, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la cheffe du service santé et protection animales et environnement, pour signer les actes et documents relatifs au code de l'environnement et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole GAUTHIER, les actes et documents relatifs à la santé et la protection animales, la pharmacie vétérinaire, l'alimentation animale et aux sous-produits animaux,

- M. Didier TOUSSAINT, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service protection des consommateurs, pour signer les actes et documents relatifs à la protection des consommateurs,
- M. Grégory CUQ, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TOUSSAINT, les actes et documents relatifs à la protection des consommateurs,

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 82-2020-12-14-027 du 14 décembre 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne.

Article 4 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, mesdames et messieurs les chefs de service, chargées de missions et agents ci-dessus désignés de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 25 janvier 2021

La directrice départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations,



Anne LEVASSEUR

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2021-01-29-001

AP délégation de signature SG - Mme FOURCHEROT



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission coordination interministérielle

Arrêté préfectoral n°82-2021-01- du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Catherine FOURCHEROT, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne

La préfète de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements notamment ses articles 43 et 45 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Chantal MAUCHET, préfète de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du 5 janvier 2021 portant nomination de Mme Catherine FOURCHEROT en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2020-10-14-001 du 14 octobre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2020-12-04-001 du 4 décembre 2020 portant organisation de la préfecture ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'État ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Catherine FOURCHEROT, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, recours juridictionnels et mémoires s'y rapportant, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Tarn-et-Garonne, à l'exception des arrêtés de conflit.

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 779 - MONTAUBAN CEDEX
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00
Fax 05 63 93 33 79
Mél: prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

Article 2 : Cette délégation comprend notamment la signature de tous actes administratifs et correspondances relatifs au séjour et à la police des étrangers ainsi que celle des mémoires et requêtes à produire devant les juridictions administratives et judiciaires en ces domaines.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Catherine FOURCHEROT, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tout document nécessaire à l'engagement comptable, à la liquidation des créances, au mandatement des dépenses et à l'établissement des titres de perception sur les programmes du budget de l'État pour lesquels une délégation de signature n'a pas été consentie à un chef de service de l'État dans le département.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Catherine FOURCHEROT, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne, à l'effet d'engager et liquider sur le BOP 354 les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achat dans la limite de 1000 euros, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achat établis entre l'Etat et un prestataire.

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine FOURCHEROT, secrétaire générale, dans le cadre de l'exécution du budget opérationnel de programme n°0112-DIR5, à l'effet de signer les engagements juridiques, de constater le service fait et de certifier les pièces nécessaires au règlement des dépenses par le centre de service partagé Chorus PRFPLT031.

Article 7 : Délégation est donnée à Mme Catherine FOURCHEROT, secrétaire générale de la préfecture, à l'effet de signer pendant les permanences du corps préfectoral qu'elle assure toute décision nécessitée par une situation d'urgence ainsi que tous documents relatifs aux mesures prises, notamment toutes décisions et mesures prises en application des articles L. 3213-1 à L. 3213-10 du code de la santé publique relatifs à l'admission en soins psychiatriques sans consentement.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques de Tarn-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le **29 JAN. 2021**

La préfète,



Chantal MAUCHET